

Note sur la coopération transfrontalière France – Allemagne pour le Cabinet de Monsieur Harlem Désir, Secrétaire d'État aux Affaires européennes, auprès du ministre des Affaires étrangères et du Développement international

Au 24/4/2015

I. CONTEXTE

Le 22 janvier 1963, le général de Gaulle et le chancelier Adenauer signent le **Traité de l'Élysée**, consacrant l'engagement irrévocable de la France et de l'Allemagne pour la paix, l'amitié de leurs peuples et l'Europe.

En 1975, l'**accord intergouvernemental franco-germano-suisse de Bonn** crée une commission intergouvernementale chargée de faciliter l'étude et la solution des questions transfrontalières. Pour la première fois, les gouvernements français, allemand et suisse expriment une volonté commune d'organiser la coopération, d'établir des liens réguliers et de prendre en charge les questions transfrontalières.

L'**accord quadripartite de Karlsruhe de 1996** (France-Allemagne-Luxembourg-Suisse) sur la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales et les organismes publics locaux permet aux partenaires français, allemands, luxembourgeois et suisses de coordonner leurs décisions, de réaliser et de gérer ensemble des équipements ou des services publics d'intérêt local commun. Il prévoit notamment la création d'un organisme de droit public à vocation opérationnelle, le groupement local de coopération transfrontalière (GLCT)¹. Depuis son entrée en vigueur, sept GLCT ont été créés à la frontière franco-allemande.

En 2003, à l'occasion du **40^e anniversaire du Traité de l'Élysée**, la création du Conseil des Ministres franco-allemand devient l'organisation de référence pour une étroite association institutionnelle et politique². Lors de la Déclaration commune, le président français Jacques Chirac et le chancelier allemand Gerhard Schröder affirme leur volonté de développer la coopération et une intercommunalité transfrontalière. Ils appellent à la création d'un Eurodistrict Strasbourg-Kehl ainsi qu'à la mise en place d'autres Eurodistricts³. Sans personnalité juridique, l'Eurodistrict est une déclaration politique des chefs d'Etat⁴ en faveur de la coopération transfrontalière.

¹ « Un groupement local de coopération transfrontalière peut être créé par les collectivités territoriales et organismes publics locaux en vue de réaliser des missions et des services qui présentent un intérêt pour chacun d'entre eux. Ce groupement local de coopération transfrontalière est soumis au droit interne applicable aux établissements publics de coopération intercommunale de la Partie où il a son siège », article 11 « Groupement local de coopération transfrontalière », Accord de Karlsruhe, 23 janvier 1996.

² « Les Sommets franco-allemands prendront la forme d'un Conseil des ministres franco-allemand. Il sera préparé par les ministres des affaires étrangères. **Le Conseil des ministres assurera la coordination de la coopération franco-allemande au plus haut niveau** ainsi que le suivi de sa mise en œuvre dans les domaines d'action prioritaire. Des Conseils des ministres restreints pourront être réunis pour traiter de sujets spécifiques », « Renforcer nos procédures de concertation bilatérale », 36, Déclaration commune franco-allemande à l'occasion du 40^e anniversaire du Traité de l'Élysée, Palais de l'Élysée, mercredi 22 janvier 2003.

³ « Nous appelons aussi de nos vœux le renforcement de la coopération entre collectivités territoriales afin de favoriser l'émergence de nouveaux liens, notamment entre régions françaises et Länder allemands, ainsi que le développement d'une coopération et d'une intercommunalité transfrontalières. Nous soutenons la création d'un Eurodistrict Strasbourg-Kehl, bien desservi, ayant vocation à explorer de nouvelles formes de coopération et à accueillir des institutions européennes, et **appelons à la mise en place d'autres Eurodistricts** »,

La coopération transfrontalière se matérialise par de nombreuses structures transfrontalières à l'échelle locale : l'Eurodistrict Region Freiburg - Centre et Sud Alsace, l'Eurodistrict Regio Pamina et l'Eurodistrict Trinational de Bâle. Puis deux autres agglomérations transfrontalières forment progressivement des espaces urbains intégrés : l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau et l'Eurodistrict SaarMoselle et s'organisent en Groupement européen de coopération territoriale (GECT).

En 2009 se tient à Paris le premier **Dialogue franco-allemand sur la coopération transfrontalière** dont les réunions se renouvellent dans les années suivantes. Le Dialogue rassemble des représentants ministériels, des services déconcentrés de l'Etat et des collectivités régionales et examine les questions essentielles qui se posent entre tous les échelons administratifs territoriaux. Il traite notamment de coopération linguistique, policière, de sécurité sociale, de fiscalité et de transports. Il suit par ailleurs les activités du Rhin supérieur, de la Grande Région et des cinq Eurodistricts franco-allemands.

Le 22 janvier 2013, à l'occasion du **50^e anniversaire de la signature du traité de l'Elysée** symbole des liens indissociables qui lient les deux pays, la France et l'Allemagne rappellent la nécessité d'une coopération transfrontalière et d'une intégration des régions. L'anniversaire donne lieu à la publication de la **Déclaration de Berlin**. A cette occasion, le couple franco-allemand place la jeunesse au cœur de ses préoccupations⁵. La déclaration accorde une large place à la coopération transfrontalière et à l'intégration entre régions. Elle prévoit notamment une plus grande coopération dans les secteurs de l'économie, du marché du travail, de la santé, de la formation, de l'éducation, de la sécurité⁶, du transport et de l'énergie⁷.

La même année se tient la **première conférence franco-allemande sur la coopération transfrontalière à Sarrebruck**, le 15 juillet 2013. Avec la **déclaration de Sarrebruck** sur la coopération franco-allemande dans les régions frontalières (15 juillet 2013), l'échelle transfrontalière dans la coopération franco-allemande devient un moteur pour l'Union européenne⁸. La déclaration évoque notamment des thématiques suivantes : éducation et formation professionnelle, marché du travail, coopération policière, transports transfrontaliers, énergie, soins et santé transfrontaliers et questions fiscales, ainsi que les Région du Rhin supérieur et de la Grande Région.

Dans le cadre du processus de Sarrebruck, sous l'impulsion de cette déclaration, plusieurs initiatives ont été mises en œuvre. Une **deuxième conférence franco-allemande sur la coopération transfrontalière** est désormais prévue les 6 et 7 juillet 2015 à Metz.

« Coopération décentralisée et transfrontalière », 24, Déclaration commune franco-allemande à l'occasion du 40^e anniversaire du Traité de l'Elysée, Palais de l'Elysée, mercredi 22 janvier 2003.

⁴ La déclaration ne précise cependant rien quant aux contours géographiques ou à la forme juridique, pas plus qu'aux missions et aux compétences dévolues à la future structure.

⁵ « La jeunesse représente l'avenir de l'amitié franco-allemande. Elle forme la priorité de nos relations [...] », « Déclaration de Berlin à l'occasion du cinquantième anniversaire du traité de l'Elysée », 2, 23 janvier 2013.

⁶ « Sous la coordination des Secrétaires généraux pour la coopération franco-allemande la France et l'Allemagne s'engageront à ce que les régions transfrontalières franco-allemandes se rapprochent davantage, notamment dans les secteurs de l'économie, du marché du travail, de la santé, de la formation, de l'éducation et de la sécurité », « Déclaration de Berlin à l'occasion du cinquantième anniversaire du traité de l'Elysée », 71, 23 janvier 2013.

⁷ « Entre les régions frontalières françaises et allemandes, la coopération est exemplaire [...]. Cette intégration s'illustre par de nombreuses réalisations communes, comme [...] l'établissement de lignes de transports en commun. L'approfondissement de notre coopération visera également [...] un système de transport performant, efficace et respectueux de l'environnement, la connexion des réseaux électriques et gaziers [...] », « Déclaration de Berlin à l'occasion du cinquantième anniversaire du traité de l'Elysée », 72, 23 janvier 2013.

⁸ « L'espace transfrontalier est le lieu par excellence de la construction européenne », Déclaration de Sarrebruck, 15 juillet 2013.

Aujourd'hui, la coopération du couple franco-allemand est un modèle pour les questions transfrontalières. Les organes de coopération s'étendent ainsi bien au-delà de la frontière franco-allemande, englobant la Suisse pour le Rhin Supérieur, le Luxembourg et la Belgique pour la Grande Région. L'efficacité du couple franco-allemand à l'échelle frontalière demeure un pilier de la construction européenne.

II. PREMIERE SERIE DE THEMATIQUES

1. Mobilité des travailleurs frontaliers et emploi

*Le 22 janvier 2013 lors du Conseil des Ministres franco-allemand à l'occasion des 50 ans du Traité de l'Elysée, les deux gouvernements ont déclaré à propos de la mobilité des travailleurs transfrontaliers : « Au-delà de la très bonne coopération existante entre nos agences pour l'emploi, notre coopération dans le domaine du marché du travail transfrontalier sera renforcée via la **création de « guichets » communs** pour répondre aux questions qui se posent le plus fréquemment aux travailleurs transfrontaliers. »*

On compte aujourd'hui 50 000 travailleurs frontaliers français qui travaillent en Allemagne pour 4000 Allemands qui viennent travailler en France (Insee Première, février 2015). En matière d'emploi, la coopération transfrontalière franco-allemande s'intensifie grâce à de nombreuses initiatives. Signé le 26 février 2013, un **accord-cadre de coopération** a été conclu entre les directions régionales Pôle emploi d'Alsace et de Lorraine et leurs homologues allemands des régions du Bade-Wurtemberg et de Sarre-Rhénanie-Palatinat. Plusieurs centres de placement franco-allemand ont vu le jour dans le cadre du processus de Sarrebruck.

Centres de placement franco-allemands

- Le Centre pour l'emploi franco-allemand Strasbourg-Ortenau (ouverture 02/2013) [**fiche projet**].
- Le Centre pour l'emploi franco-allemand sur l'espace Haguenau, Wissembourg, Landau, Karlsruhe-Rastatt (ouverture 09/2013).
- Le Centre pour l'emploi franco-allemand Haut-Rhin, Freiburg, Lörrach (ouverture 10/2013)
- Le Centre pour l'emploi franco-allemand Sarreguemines-Sarrebruck (ouverture 11/2013) [**fiche projet**].

Autres projets emblématiques

- L'espace transfrontalier de co-working Kiosk Office [**fiche projet**].
- EURES dans les régions transfrontalières, comme EURES-T Rhin Supérieur [**site du projet**] ou EURES T SLLRP (Sarre, Lorraine, Luxembourg, Rhénanie-Palatinat) [**site du projet**]
- PETra, Plateforme pour l'emploi transfrontalier, contact pépinière d'entreprises La Ruche (Communauté de communes Essor du Rhin) [**site du projet**]

En 2013, les deux gouvernements appellent par ailleurs à un **plan pour l'emploi des jeunes** qui devrait « viser à offrir une meilleure formation, une insertion dans le marché de l'emploi et des conditions de mobilité améliorées »⁹

⁹ Déclaration commune de François Hollande et d'Angela Merkel, 30 mai 2013.

Question de la fiscalité

Le 17e Conseil des Ministres franco-allemand du 31 mars 2015 a apporté une solution aux questions de fiscalité transfrontalière, évoqués dans la déclaration de Sarrebruck de 2013, en supprimant la double imposition des travailleurs frontaliers (actifs et retraités) : une fois ratifié par les deux parlements, le texte doit entrer en vigueur en 2016.

2. Apprentissage et formation professionnelle

« Un renforcement des échanges en matière d'éducation et de formation professionnelle est essentiel pour développer la coopération franco-allemande dans les régions frontalières car c'est à cette seule condition que l'on parviendra à susciter l'enthousiasme de la jeunesse pour cette coopération » (Déclaration de Sarrebruck sur la coopération franco-allemande dans les régions frontalières, 15 juillet 2013).

Le 12 septembre 2013 a été signé officiellement l'**accord-cadre relatif à l'apprentissage transfrontalier** par 28 partenaires du Rhin Supérieur. Cette initiative de la **Conférence du Rhin Supérieur** est destinée à encourager et à faciliter la mobilité transfrontalière des apprentis.

Le 20 juin 2014 le **Conseil régional de Lorraine et le Land de Sarre** ont signé un **accord-cadre pour la coopération transfrontalière en formation professionnelle initiale et continue** afin de développer les coopérations dans ce domaine à travers des objectifs stratégiques.

Quelques exemples

- L'école de la deuxième chance transfrontalière franco-allemande **[fiche projet]**.
- Le dispositif d'apprentissage dans l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau : 1000 contrats d'apprentissage signés en 2015 **[fiche projet]**.
- Certi-Rhin - Réseau transfrontalier de formation professionnelle **[fiche projet]**.
- Certi-BIO-Rhin - Réseau transfrontalier de formation professionnelle en agriculture biologique **[fiche projet]**.
- Le projet de diplôme d'infirmier franco-allemand lancé par l'Académie professionnelle sur le système de santé et social de la Sarre, l'IFSI et l'Université des Sciences appliquées de Sarrebruck **[fiche projet]**.
- Le dispositif de coopération école-entreprise « Les Classes sortent en boîte » **[fiche projet]**.
- Le statut franco-allemand du stagiaire dans le programme Praxes de l'OFAJ (Office franco-allemand pour la jeunesse)

La conférence franco-germano-suisse du Rhin supérieur a par ailleurs publié en décembre 2013 un état détaillé des lieux, des acteurs, projets, actions, études « de la formation transfrontalière à l'emploi dans le Rhin supérieur ».

3. Coopération (inter-)universitaire

En marge du 17^e Conseil des Ministres franco-allemand à Berlin Harlem Désir et Michael Roth ont signé le 31 mars 2015 un **accord sur la reconnaissance des diplômes, des grades et des périodes d'études de l'enseignement supérieur**.

L'activité transfrontalière dans le domaine de la coopération (inter-)universitaire est à l'origine des projets suivants :

- L'Université franco-allemande (UFA)
- L'Université de la Grande Région (UniGR) **[fiche projet]**.
- Le réseau Eucor ou l'Université du Rhin supérieur campus trinational **[fiche projet]**.
- Le projet de **campus européen** en cours d'élaboration, autour des universités de Fribourg et de Strasbourg, vise à créer un véritable espace académique du Rhin supérieur à travers l'établissement d'un espace commun de recherche et de formation, compétitif au plus haut niveau mondial.¹⁰ **[fiche projet]**

Il existe également des démarches intéressantes sur d'autres frontières¹¹.

Concernant cette thématique, la MOT propose d'entrer prochainement en contact avec le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

¹⁰ L'idée de « campus européen » fut évoquée par François Hollande à Strasbourg lors d'une table ronde avec des étudiants français et allemands au Palais universitaire de la ville en février 2014, et a été repris par le 16^{ème} conseil des ministres franco-allemand du 19 février 2014 à Paris. « La France et l'Allemagne saluent le renforcement de la coopération entre les universités de Strasbourg et de Fribourg et vont examiner sa mise en œuvre dans le cadre d'un campus européen », Compte-rendu du 16^e Conseil des Ministres franco-allemands, 19 février 2014.

¹¹ - **L'Euro Campus Eurorégion Pyrénées Méditerranée**, regroupe parmi ses partenaires privilégiés les réseaux universitaires : Xarxa Vives d'Universitats, Université Fédérale de Toulouse (PRES), PRES de Montpellier. A savoir que l'Université de Perpignan (Via Domitia) fait partie du **Réseau Vives** (Xarxa Vives d'Universitats) qui réunit les universités de tous les territoires de langue catalane.

- **Coopération transfrontalière de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour**, parmi ses partenaires espagnoles figurent l'Université de Saragosse, l'Université Publique de Navarre, l'Université du Pays basque.

4. Transport

« Des infrastructures de transport local et longue distance fiables et fonctionnant sans problèmes constituent des conditions indispensables pour la mobilité transfrontalière et la cohabitation », Déclaration de Sarrebruck, 15 juillet 2013.

Plusieurs projets de coopération transfrontalière s'inscrivent dans la volonté des gouvernements franco-allemands :

Quelques projets emblématiques

- Le tram-train de l'Eurodistrict SaarMoselle Sarreguemines-Sarrebruck **[fiche projet]**.
- Le projet de prolongation du tram de Strasbourg en direction de Kehl
- La réouverture de la ligne ferroviaire Freiburg – Mühlheim – Mulhouse (2013) (après 29 ans d'inactivité)
- La ligne de tramway transfrontalière Weil am Rhein-Bâle : ouverte en 2014. Un prolongement entre Bâle et Saint-Louis est attendu pour 2017

5. Energie

Le rapport « Energie, l'Europe en réseaux »¹² de Michel Derdevet, Secrétaire général d'ERDF, remis à François Hollande en mars 2015 souligne l'importance de la coopération énergétique transfrontalière dans la proposition n°3 « **Encourager les coopérations transfrontalières entre gestionnaires de réseaux de distribution** » : « Il faut désormais faire porter les priorités de l'Union sur le déploiement des réseaux énergétiques intelligents, c'est-à-dire sur les réseaux moyenne et basse tension en électricité et sur les réseaux gaziers à moyenne et à basse pression » [...] « On pourrait envisager que la Commission européenne [...] accompagne les projets de coopération régionale en matière de distribution, et qu'elle les encourage de manière spécifique. En ce sens, des initiatives transfrontalières entre GRD [gestionnaires du réseau de distribution] sont souhaitables ».

La Déclaration commune du 17^e Conseil des ministres franco-allemand du 31 mars 2015 (Berlin) affirme que « l'énergie et l'économie numérique sont les secteurs qui offrent le plus grand potentiel de synergies réciproques et de croissance ». « Des installations transfrontalières pilotes de **réseaux intelligents** pourraient être mises en place, notamment des dispositifs **de gestion et de stockage de l'énergie** associant un opérateur de distribution, des consommateurs et des fournisseurs d'équipement pour réseaux intelligents. »

L'Office franco-allemand pour les Energies renouvelables a été officiellement créé en février 2013¹³ dans le but de renforcer la coopération économique des deux pays dans ce secteur permet la mise en place de plusieurs projets et accords sur la coopération transfrontalière énergétique et numérique.

¹² Energie, l'Europe en réseaux - Douze propositions pour une politique commune en matière d'infrastructures énergétiques

¹³ D'abord sous le nom « Bureau de coordination énergie éolienne », l'association a vu le jour en 2006 à l'initiative du Ministère délégué à l'Industrie et du Bundesministerium für Umwelt, Naturschutz und Reaktorsicherheit. En 2010, suite à l'élargissement des activités au domaine du solaire photovoltaïque, l'association a pris le nom « Bureau de coordination énergies renouvelables ». Afin d'approfondir la coopération entre la France et l'Allemagne dans le domaine de l'énergie, les ministres français et allemand en charge de l'environnement ont signé en 2013, à l'occasion du cinquantenaire du traité de l'Élysée, une déclaration commune actant la transformation en un « Office franco-allemand pour les énergies renouvelables dans le cadre de la transition énergétique ». Source <http://enr-ee.com/fr/presentation/>

La France et l'Allemagne veulent également mettre en œuvre l'Union de l'énergie¹⁴.

- L'association TRION-climate - Réseau énergie-climat **[fiche projet]**.
- Le projet de démonstrateur CROME (Cross Border Mobility for Electric Vehicles) qui vise à encourager l'utilisation de véhicules électriques grâce à un système d'itinérance transfrontalière. **[site du projet]**
- Le projet « Jeunes consommateurs dans le Rhin Supérieur » **[fiche projet]**
- La méthode d'interconnexion flow-based approuvée en avril 2015 par la Commission de régulation de l'énergie pour optimiser l'utilisation du parc électrique de production **[site de la CRE]**.

La MOT a engagé un groupe de travail sur cette thématique en lien avec un de ses adhérents, l'Eurodistrict Regio Pamina **[lien vers le site de la MOT]**.

6. Santé

L'accord-cadre entre la France et l'Allemagne sur la coopération sanitaire transfrontalière a été signé le 22 juillet 2005. Il donne « la possibilité aux Länder et aux autorités locales compétentes de conclure entre eux des accords de coopération et d'assurer à la population dans la zone frontalière un accès plus facile à des soins de grande qualité ».

La Déclaration de Sarrebruck du 15 juillet 2013 poursuit le développement transfrontalier d'accès aux soins et affirme : « Des soins de santé transfrontaliers fonctionnant sans difficultés offrent diverses facilités aux citoyens et peuvent de plus contribuer à une meilleure utilisation des ressources existantes. Une coopération toujours plus étroite peut sauver des vies humaines. La poursuite du développement de la coopération en matière de santé revêt donc une importance essentielle ».

En mars 2014 à Bonn (Allemagne), EUROGIP et l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la France, la Commission pour la sécurité et santé au travail et la normalisation (KAN) pour l'Allemagne ont signé une déclaration commune pour réaffirmer leur volonté d'harmonisation transfrontalière de la santé-sécurité au travail et confirmer leur « excellente coopération ».

¹⁴ « La France et l'Allemagne œuvreront ensemble à la mise en œuvre de l'Union de l'énergie. Elles y contribueront notamment par des projets concrets de coopération, dans le domaine des énergies renouvelables, des **réseaux de distribution électrique et de la coopération transfrontalière entre territoires exemplaires pour la transition énergétique**. Les travaux communs se poursuivront par ailleurs dans le domaine de la recherche, notamment sur le stockage de l'électricité », 3. Economie et finances, 17^e Conseil des ministres franco-allemands, Berlin, 31 mars 2015.

La volonté de coopération sanitaire à l'échelle transfrontalière est également à l'origine des projets suivants :

Quelques projets emblématiques

- Etude sur la création d'un **ZOAST (zone organisée d'accès aux soins transfrontaliers)** sur le territoire de Strasbourg-Ortenau. Le rapport ZOAST du Centre européen de la consommation présente ainsi le cadre et les actions à envisager dans le domaine de la santé en tenant compte des spécificités du territoire et de la coopération franco-allemande. L'étude a pour objectif de donner de nouvelles impulsions à des projets de coopération¹⁵.
- Le cabinet transfrontalier de traitement médical de l'addiction ouvert en 2013. Initié par la DROBS (Centre de consultation pour jeunes et consommateurs de drogue) de la fédération régionale BWLV (« Baden-Württembergischer Landesverband für Prävention und Rehabilitation ») du côté allemand et l'association Ithaque du côté français, le projet a été mis en place avec le soutien de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, de la Ville de Kehl, du district de l'Ortenau et du Land Bade-Wurtemberg.
- Un deuxième projet de **ZOAST entre la Sarre et la Moselle**, soutenu par l'Eurodistrict SaarMoselle, est en préparation. La coopération sanitaire entre la Moselle et la Sarre a déjà connu les succès dans le passé, comme le montre p.ex. la convention de coopération transfrontalière en matière de cardiologie signée le 22 février 2013 entre le SHG (SaarlandHeilstättenGmbH) KlinikenVölklingen et le CHIC (Centre hospitalier interCommunal) de Forbach permettant un meilleur accès aux soins des patients français et allemands.

Concernant cette thématique, il existe notamment une démarche intéressante sur la frontière franco-espagnole : l'hôpital transfrontalier de Cerdagne [[fiche projet](#)]

7. Culture et société civile

La Déclaration de Berlin du 22 janvier 2013 rappelle la nécessité de promouvoir « l'enseignement de l'histoire de l'Europe, de l'apprentissage de la langue des autres États membres, de la préservation et la mise en valeur du patrimoine européen ».

A cet égard, les partenariats culturels franco-allemands se développent à l'échelle transfrontalière :

Quelques projets emblématiques

- L'association Espace culturel Grande Région [[site du projet](#)]
- Le Pass Musées du Rhin Supérieur [[fiche projet](#)]
- Le portail internet culturel de la Grande Région, plurio.net [[site du projet](#)]
- Le musée des trois pays [[fiche projet](#)]

¹⁵ « Etude sur la mise en place d'une **zone organisée d'accès aux soins transfrontaliers** dans l'eurodistrict Strasbourg-Ortenau – Rapport final janvier 2013 », étude commanditée par l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, réalisée par le Centre Européen de la Consommation, www.cec-zev.eu

Initiative emblématique dans le domaine de l'apprentissage de la langue

Le Land de Sarre, région pionnière en matière de coopération transfrontalière, a lancé en 2013 sa « Stratégie France » et veut notamment rendre la région bilingue français-allemand d'ici 2043. Le gouvernement sarrois, dans le cadre de « L'Année de la France » a permis l'adoption des « Grands axes d'une Stratégie France pour la Sarre ». Ces axes visent à proposer un modèle et une sélection de thématique pour une orientation stratégique de la Sarre afin de « faire du Land une région plurilingue en l'espace d'une génération et de permettre le développement d'un espace plurilingue performant d'empreinte franco-allemande » selon Annegret Kramp-Karrenbauer, Ministre Présidente du Land de Sarre. La MOT a participé à la procédure de consultation « Grands axes de la Stratégie France ».

Réforme du collège en France et suppression des classes bilingues

Le projet de réforme du collège en France et la suppression des classes bilingues nous semble contradictoire avec les efforts menés en ce qui concerne l'apprentissage de la langue du voisin. La MOT appelle à considérer les effets négatifs d'une telle réforme, notamment pour les zones frontalières. Cette réforme se trouve également en contradiction directe avec les efforts engagés de la part du Land de Sarre (cf. stratégie France).

III. DEUXIEME SERIE DE THEMATIQUES

1. Coopération métropolitaine

Comme la France et la Suisse, l'Allemagne s'est doté d'une politique fédérale en faveur des régions métropolitaines dans les années 2000. En 2008, puis en 2011, y a été ajoutée une dimension transfrontalière avec l'émergence du réseau IMeG rassemblant différentes régions métropolitaines transfrontalières (cf. ci-après). Il s'agit aujourd'hui d'articuler de façon optimale la conduite des politiques dans ce domaine, de part et d'autre de la frontière en s'attachant en particulier aux espaces polycentriques de la Grande Région et du Rhin supérieur.

Quelques projets et initiatives emblématiques

- « La région métropolitaine trinationale du Rhin supérieur et la Grande Région constituent des modèles à l'échelle européenne pour la coopération transfrontalière. L'Allemagne et la France y collaborent intensivement avec la Suisse, le Luxembourg et la Belgique dans tous les domaines de la vie publique. Dans le cadre d'un dialogue étroit entre citoyens, hommes politiques et administrations de tous les pays et régions participants, la coopération est développée activement en permanence »¹⁶.
- **IMeG**, Groupe d'initiative des régions allemandes dans les espaces d'intégration transfrontalière¹⁷. Le rapport final de ce projet pilote allemand d'aménagement du territoire (MORO) met ce projet en perspective ces réflexions sur des espaces transfrontaliers

¹⁶ « 8. Région du Rhin supérieur et Grande Région », Déclaration de Sarrebruck, 15 juillet 2013

¹⁷ Ce partenariat a été soutenu de 2008 à 2011 dans le cadre du projet pilote d'aménagement du territoire (MORO) « Partenariats suprarégionaux dans les espaces transfrontaliers ». Cette première phase de soutien a été relayée par une seconde au titre de MORO, « Groupe d'initiative des régions allemandes dans les espaces d'intégration transfrontalière » (2011 à 2013). L'IMeG a pour membres le land de Sarre pour le compte de la Grande Région, l'Euregio Meuse-Rhin ainsi que les Regionalverbände Mittlerer Oberrhein, Südlicher Oberrhein, Hochrhein-Bodensee et Bodensee-Oberschwaben qui font partie de la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur et région du Lac de Constance. Le Land de Rhénanie-Palatinat est partenaire associé. www.metropolitane-grenzregionen.eu

métropolitains.¹⁸ **Un deuxième projet MORO devrait être lancé prochainement, par le ministère fédéral allemand, ayant pour objectif l'observation dans les zones transfrontalières** (cf. point ci-après sur l'observation en transfrontalier) ; les pays voisins, dont la France, devraient logiquement être associés, et ce point pourrait être mentionné par la déclaration conjointe.

- Dans ce contexte, il est intéressant de noter que le projet des « **Principes directeurs et stratégies pour le développement territorial de l'Allemagne** »¹⁹ de 2013, qui ont fait l'objet d'un large processus de concertation, en particulier avec les Etats voisins, témoigne entre autre de l'intérêt de renforcer les zones d'intégration transfrontalière aux frontières allemandes. Ces principes seront ultérieurement validés par la Conférence des ministres allemands chargés de l'aménagement du territoire (associant les ministres aux niveaux du Bund et des Länder).

2. Observation des territoires transfrontaliers

Organisé à la suite d'une étude exploratoire menée par le CGET, la MOT et la FNAU²⁰, le séminaire de Nancy consacré à l'**observation des territoires transfrontaliers** du 10 décembre 2012 s'est conclu par une affirmation des États représentés (dont l'Allemagne et la France)²¹ de la nécessité de coordonner entre eux les démarches d'observation statistique des territoires frontaliers :

- Pour poser les jalons d'une véritable observation transfrontalière à un niveau européen, ces Etats ont ensuite mis en place un **comité stratégique transfrontalier (CST)**²² composé des représentants des ministères en charge de l'aménagement du territoire en France et dans les pays voisins.
- Pour assister le CST, un **groupe de travail technique (GTT)**²³ réunit les représentants d'instituts statistiques nationaux et régionaux, de services ministériels et d'opérateurs experts.
- En 2015, une "Plateforme du Comité stratégique transfrontalier sur l'observation" sera hébergée sur le site de la MOT.

La France, à l'initiative de cette démarche, et l'Allemagne, qui s'apprête à lancer de son côté un projet pilote fédéral (MORO) sur le même sujet, peuvent figurer comme pays précurseurs et exemplaires de la mise en œuvre de cette démarche d'observation des territoires transfrontaliers coordonnée et conjointe, au service des territoires transfrontaliers.

¹⁸ www.bbsr.bund.de/BBSR/DE/Veroeffentlichungen/BMVBS/Sonderveroeffentlichungen/2013/DL_Grenz%C3%BCberschreitend.pdf?__blob=publicationFile&v=6

¹⁹ Projet de la Ministerkonferenz für Raumordnung (MKRO) (Conférence des ministres allemands chargés de l'aménagement du territoire), Berlin 2013

²⁰ Dont deux des dix sites ont concerné la frontière franco-allemande (Strasbourg et Bâle)

²¹ En présence pour la France de Patrick CREZE, Directeur, adjoint au Délégué, DATAR ; ainsi que pour l'Allemagne de Dr. Katharina ERDMENGER, Chef de Division – Politique Européenne du Développement du Territoire / Cohésion Territoriale, Ministère Fédéral du Transport, de la Construction et du Développement Urbain

²² Son rôle est d'impulser et de coordonner un programme de travail pluriannuel, d'analyser les thématiques prioritaires pour les territoires transfrontaliers, d'identifier les sources et de collecter les données. La Commission européenne et Interact participent à cette démarche. La MOT assure le secrétariat du CST

²³ Son rôle est de définir les conditions de "réalisation technique" et de mettre en œuvre les décisions validées par le CST.

3. Innovation, développement économique

La coopération transfrontalière en matière de développement économique est souvent rendue complexe par des conditions cadres divergentes pour les entreprises, jouant souvent en faveur de l'Allemagne, notamment pour capter des investissements étrangers. Les PME peuvent aussi avoir des difficultés à travailler sur le marché voisin (problématique de méconnaissance linguistique ou administrative, manque de temps pour prospecter). Pourtant, rechercher à travailler de l'autre côté de la frontière est souvent une première étape vers la conquête de marchés internationaux extérieurs au territoire transfrontalier et facteur de croissance d'une entreprise. Quelques acteurs (CNAM, RMT – voir ci-après) recherchent, par la mise en réseau d'entreprises en transfrontalier, à créer une dynamique de coopération entre entreprises (sous-traitance, innovation) ou bien à encourager l'accès au marché de l'autre côté de la frontière.

La MOT travaille actuellement sur le **développement économique des territoires transfrontaliers** à l'échelle des frontières françaises, dans le cadre d'un **projet co-financé par Europ'Act**, faisant suite à deux séminaires thématiques sur la "reprise transfrontalière d'entreprises" menés par la MOT conjointement à l'Eurodistrict SaarMoselle et à la Caisse des Dépôts. Ce projet doit s'achever fin septembre 2015, avec une conférence finale de présentation des acquis et la production de guides méthodologiques destinés à guider les acteurs publics autour du partenariat nécessaire à l'émergence de projets transfrontaliers de développement économique, ainsi qu'à guider les acteurs du développement économique transfrontalier autour du cycle d'un projet de développement économique. La coopération et l'implication des partenaires économiques du territoire est importante sur ce point (CCI, BPI, Business France, etc.).

Quelques projets emblématiques

- L'Offensive Sciences de la RMT **[site du projet]**
- Le cluster des sciences de la vie et des technologies médicales pour le développement économique de la RMT BioValley **[fiche projet]**
- ACTION Saar Lorraine, Accroître les Compétences Transfrontalières et Interculturelles des Organisations **[fiche projet]**
- EURODEV CENTER, pépinière d'entreprises à la frontière franco-allemande (zone entre Forbach et Saarbrücken) **[site du projet]**

4. Numérique – domaine transversal

*Dans le cadre de la déclaration du 31 mars 2015, la France et l'Allemagne appellent à la mise en place d'une région pilote transfrontalière dans le domaine des réseaux numériques intelligents : « Une **région pilote transfrontalière franco-allemande** dans le domaine des **réseaux numériques intelligents** permettrait d'accompagner la numérisation dans des secteurs essentiels tels que l'éducation, la santé, les transports, l'énergie et l'administration publique, en cohérence avec les initiatives déjà engagées au niveau de l'UE. Par ailleurs, nous encouragerons la demande d'accès à très haut débit en favorisant la mise en place de services concrets tels que la santé en ligne, l'apprentissage en ligne, la mobilité virtuelle, l'administration en ligne, la passation de marchés en ligne... »*

La MOT soutient cette démarche de mise en place de réseaux numériques intelligents. Plusieurs membres de son réseau sont par ailleurs intéressés par des démarches de « smart cities », dont la ville de Mulhouse.